

DEC190282DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC181031DR07 du 22 février 2018 portant délégation de signature à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont la directrice est Mme Nathalie HURET ;

Vu la décision DEC181031DR07 du 22 février 2018 donnant délégation de signature à Mme Nathalie HURET, directrice de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire;

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC181031DR07 du 22 Février 2018 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HURET, délégation de signature est donnée à Madame Christelle ROSSIN, Ingénieure de recherche, à Madame Lucia GURIOLI, Physicienne, à Monsieur Jean-Luc BARAY, physicien adjoint, à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, et à Madame Valérie GUESNEAU Assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision qui prend effet au 1^{er} Décembre 2018 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 Février 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure